

## L'édito du Maire

### *Projet éolien*

Il fallait s'y attendre un recours est engagé, nous sommes donc maintenant partis dans les méandres des procédures.

C'est un fait habituel contre le développement des énergies renouvelables, ce dernier est toujours mieux perçu lorsqu'il se fait ailleurs...

L'impact majeur pour notre Commune est une longue attente pour pouvoir profiter des ressources générées par ce parc de 3 éoliennes.

C'est une mauvaise nouvelle dans un contexte national difficile qui a pour conséquence de faire souffrir toutes les collectivités d'un manque de moyens très souvent dénoncé.

Nous le savons, ce travail nécessaire et responsable que nous avons durement réalisé payera un jour car le dossier est bon. Le Préfet a rapidement rejeté le recours gracieux qui lui a été adressé mais la justice sera beaucoup plus longue à trancher vu l'engorgement bien connu des tribunaux.

A ceux qui doutent de l'intérêt d'avoir des moyens, je conseille d'observer la démographie dans les villages pas très éloignés qui accueillent des parcs éoliens. La moyenne départementale pendant la période 2016/2022 montre une évolution de +1,88 % d'habitants. Quelques exemples dans des territoires proches équipés de parcs : Mésandans +6,85 %, Valonne +6,85 %, Vergranne +7,34 %. Pour information, à Nancray l'évolution a été de 3% notamment grâce à sa proximité avec Besançon.

Dans ces villages, on ne parle pas de nuisances, de baisses de valeurs immobilières, mais au contraire de développement et de qualité de vie apportés par des services payés grâce à cette manne financière.

A ceux qui doutent de l'intérêt de l'éolien, je n'ai rien d'autre à leur dire que de s'adresser à la grande majorité des spécialistes mondiaux du climat ou de l'énergie.

Il faut dépasser les peurs, les égoïsmes et les positions dogmatiques pour servir l'intérêt général de Nancray. C'est bien cette voie qu'a suivie le conseil municipal.

.../...

### *Réfection de la place du village*

L'appel d'offre est en passe d'être lancé avec comme objectif de réaliser les travaux entre l'automne et le début de l'année 2026.

C'est l'exemple d'un beau projet qui améliorera la qualité de vie dans notre village. Nous pouvons voir là l'intérêt d'être dans un ensemble (GBM) qui investit dans le développement de son territoire. Je le rappelle 72% des coûts seront portés par GBM, je suis parfaitement satisfait que nos discussions aient porté leurs fruits sur ce dossier.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent FIÉTIER

## Les échos du conseil municipal

### *Conseil Municipal du jeudi 5 juin 2025*

*Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – David BOURDIER – Sylvie CATTET – Aline GUY-CHAUVILLE – Vincent FIÉTIER – Annette GIRARDCLOS – Stéphane HAEHNEL – Barbara KURTZMANN – François MOREL – Fabien MULLIN – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE (arrivé 20 h 48) – Bettina TROUDE*

*Secrétaire de séance : M. François MOREL*

*Absences excusées : Mme Esther VOUILLOT -M. Patrick JEHL*

*Pouvoir : M. Patrick JEHL à Mme Annette GIRARDCLOS*

### [Projet de construction de pistes de padel – Réévaluation des coûts et du plan de financement :](#)

En 2024, le Conseil municipal s'est engagé dans la construction de deux pistes de padel à Nancray, en lien avec le Tennis Club de Nancray (TLN). Selon les dernières prévisions, ces travaux coûteront 502 737 € HT.

La Commune va demander de nombreuses subventions (Grand Besançon, Région, Département, Agence Nationale du Sport) pour un total de 336 176 €.

Pour rappel, le TLN offre une participation financière sur ce projet de 76 005 € (ce montant pourra être réévalué en

fonction des dépenses et des recettes réelles du projet). Le reste à charge de la Commune sera, en réalité, minime.

*12 voix pour, 1 abstention (Mme Barbara KURTZMANN)*

#### Service public périscolaire et extrascolaire – Modification des tarifs :

La commune propose un service public périscolaire et extrascolaire de qualité aux familles. Ce service est assuré par l'association « Les Francas ».

Cette année encore, même si elle a faibli, l'inflation est présente. Il est proposé de répartir la hausse des coûts de la prestation sur le budget communal ainsi que sur les familles en augmentant le tarif de 3 %.

*12 voix pour, 1 abstention (Mme Sylvie CATTET)*

Arrivé de M. Stéphane SAUCE

#### Budget principal – Décision modificative n° 1 :

Le budget primitif 2025, voté le 10 avril dernier, doit être adapté en ajoutant des crédits en investissement.

Le suréquilibre passe de 118 210 € à 87 810 €

*Unanimité*

#### Budget annexe « exploitation forestière » - Décision modificative n° 1 :

Le budget primitif 2025, voté le 10 avril dernier, doit être adapté.

Le suréquilibre passe de 418 689 € à 382 789 €

*Unanimité*

#### Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion – Signature d'une convention :

Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) est une association visant à favoriser l'insertion par l'activité économique en permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Suite à l'abandon de poste d'un agent technique le 1<sup>er</sup> janvier dernier et en attendant l'arrivée d'un nouvel agent prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la commune envisage de faire appel aux CDEI pour quelques journées de travail en particulier dans la gestion des espaces verts.

*Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention correspondante.*

#### Département du Doubs – Fonds d'aide aux accédants en difficulté (F.A.A.D.) :

Le FAAD est un soutien aux accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier par un

accompagnement social et parfois par une aide financière. Si elle le souhaite, la Commune peut participer à ce fonds à hauteur de 0,30 €/habitant, soit 399 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au FAAD.

*Unanimité*

#### Département du Doubs – Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) :

Le FSL a pour objectif d'aider les ménages ayant de faibles revenus à accéder ou à se maintenir dans un logement décent qui dispose d'eau et d'énergie. La Commune peut participer à ce fonds à hauteur de 0,61 €/habitant, soit 811.30 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au F.S.L.

*Unanimité*

#### Indemnité de gardiennage de l'église communale :

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à M. l'Abbé Anthony CHOPARD l'indemnité maximale de gardiennage de l'église fixée par l'Etat à 503,42 €.

*13 voix pour et 1 abstention (M. Fabien MULIN)*

#### Mise en place du forfait de mobilités durables :

Le forfait mobilités durables ont pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir aux modes de transport durables que sont les vélos et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Ce forfait consiste en une prise en charge de l'employeur. Le montant du forfait est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant et évolue en fonction de la réglementation. Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement. A la date de l'adoption de la délibération, le montant est fixé à :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

*Unanimité*

#### Remboursement de frais engagé par un élu pour la commune :

M. Vincent FIÉTIER a acheté des caisses pour un montant de 218.90 € à destination de la bibliothèque. Il a payé lui-même ces caisses. Il convient donc de le rembourser.

M. Vincent FIÉTIER ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le rembourser

## Du nouveau au service technique !

Gaël, le nouvel agent technique, arrivera le 1er juillet à Nancray. Souhaitons-lui la bienvenue !

Et remercions Pascal pour avoir remplacé l'ancien agent au pied levé, ainsi que Delphin, qui s'est retrouvé seul pendant plusieurs semaines

**NETTOYAGE**

**Du village**

RAMASSAGE DE DÉCHETS

**Samedi 28 juin à partir de 9h30**  
Rendez vous devant la Mairie

Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Nous sommes les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Nancray et nous vous proposons de vous joindre à nous pendant une matinée pour collecter les déchets dans les rues du village.

**Inscription en mairie avant le 15 juin**  
03 81 55 21 66 , [contact@mairie-nancray25.fr](mailto:contact@mairie-nancray25.fr)

Si vous avez des objets de nettoyage pour ramasser ces déchets (gants, seaux, pincettes...), pensez à les apporter. Si vous n'en avez pas, certains ustensiles seront fournis par la commune.

**Le pot de l'amitié clôturera la matinée**

Merci de votre participation

Bibliothèque



de NANCRAY

## L'été à la bibliothèque

📖 Pour la période de vacances scolaires,  
un grand choix de livres  
« 1<sup>ères</sup> lectures - spécial CP et CE1 »

📖 Des nouveaux romans et policiers  
pour de belles lectures de vacances

📖 Abonnement pour le 2<sup>ème</sup> semestre  
2025  
au tarif de 5 € par famille

📖 Ouverture les mercredis de 17h30 à  
20h00

Journée

Portes ouvertes

de l'école

de musique

**Samedi**  
**28 juin**

13h30-18h

Découverte des instruments  
Concerts d'élèves (14h)  
Renseignements et Inscriptions



Centre culturel de la  
Messarde, 3 rue de la  
messarde 25660 Saône

**VOUS AVEZ TOUTE VOTRE  
VIE DANS VOTRE TÉLÉPHONE  
DÉSORMAIS IL PEUT  
AUSSI LA SAUVER**

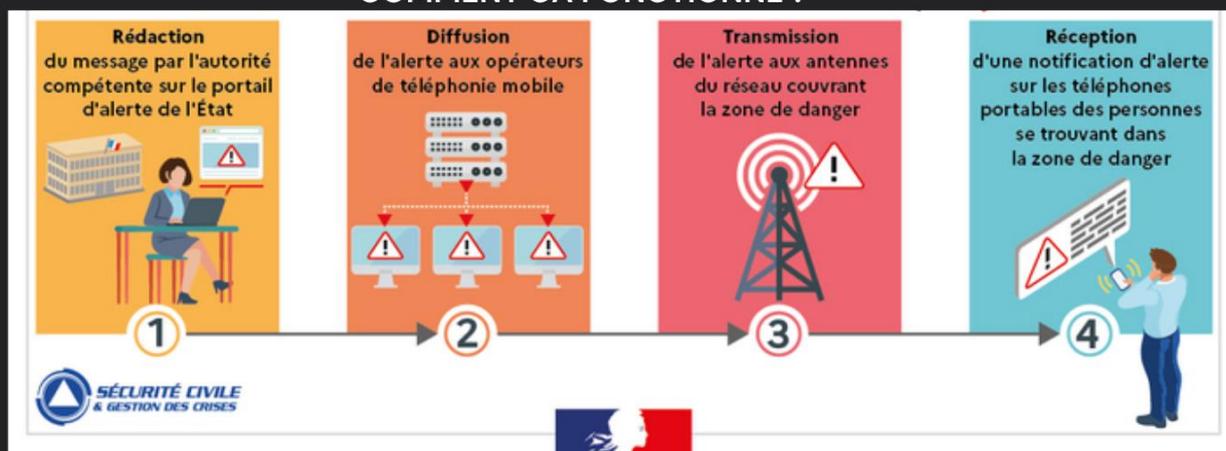


# TEST DU DISPOSITIF FR-ALERT

PRÉFECTURE DU DOUBS

La préfecture du Doubs organise **mercredi 02 juillet 2025**, à partir de **08h30** un exercice de sécurité civile concernant le dépôt pétrolier de Gennes.

## COMMENT CA FONCTIONNE ?



FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. La diffusion du signal d'alerte se matérialisera par une sonnerie et une notification. Aucun téléchargement ou autorisation n'est nécessaire.

Dans le cadre de l'exercice, une alerte ayant pour cible les communes de Gennes et Nancray va être émise via ce dispositif. Il est probable que cette alerte dépasse la zone cible et atteigne les communes alentour.

**DANS TOUS LES CAS, SI VOUS RECEVEZ UN MESSAGE D'ALERTE AVEC LA MENTION  
"EXERCICE-EXERCICE-EXERCICE" VEUILLEZ NE PAS EN TENIR COMPTE.**

PRÉFECTURE DU DOUBS - 03 81 25 10 00

FR-Alert - [www.fr.alert.gouv.fr](http://www.fr.alert.gouv.fr)